

Présenté en conférence de presse le 11 juin 2019

Une politique responsable et raisonnable pour le climat

Ce que le PLR défend, ce qu'il a réalisé et ses propositions

Les Suisses s'inquiètent pour le climat, à raison. Le réchauffement climatique est une réalité incontestable et les libéraux-radicaux s'engagent pour des mesures permettant à la fois de faire face aux défis du changement climatique et pour le réduire.

Avec 0.1% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), la Suisse ne pèse pas très lourd dans le cortège des pollueurs de la planète. Néanmoins, il importe que chaque pays s'engage à son échelle pour limiter au maximum le réchauffement climatique. Mieux : dans chaque problème se cache une opportunité. Les libéraux-radicaux sont convaincus que le climat est l'occasion de renforcer la recherche et la compétitivité de la Suisse.

En 2019, les candidats du PLR Valais veulent clarifier leur position face à la question climatique, rappeler les réalisations libérales-radicales en la matière et exposer les mesures qu'ils sont prêts à soutenir dans les années à venir.

Le PLR a doté la Suisse d'institutions modernes et a contribué à en faire un pays prospère. Il s'agit aujourd'hui d'en préserver son environnement !

A ce titre, c'est en **bon suisse** qu'il convient d'agir, car être patriote c'est surtout :

- Économiser les ressources naturelles et lutter contre les gaspillages ;
- Réussir une transition énergétique basée sur l'innovation ;
- Promouvoir nos énergies renouvelables et des produits agricoles de qualité.

C'est donc par l'incitation et la récompense que le PLR entend encourager des comportements vertueux en matière de développement durable.

1. Une politique libérale-radicale pour le climat

Le PLR promeut la liberté et la responsabilité individuelle. Nous refusons toute intervention publique dont la nécessité ne serait pas démontrée et qui limiterait de manière disproportionnée les libertés du citoyen. Beaucoup de manifestants pour le climat et les partis politiques qui les soutiennent exigent un changement fondamental de notre système au nom de l'environnement. Ils réclament la fin de l'économie de marché, la renonciation à la croissance économique et des mesures souvent autoritaires et anti-libérales pour atteindre les objectifs écologiques.

Le PLR soutient des mesures en faveur du climat et cela n'est pas nouveau. Nous voulons respecter les engagements de la Suisse et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément à l'accord de Paris. Les libéraux-radicaux s'engagent toutefois pour une politique de croissance économique, ouverte sur le monde et respectueuse des libertés des citoyens.

La prospérité est nécessaire pour financer les retraites, la santé des citoyens et une qualité de vie inégalée. Les politiques de décroissance mènent à l'appauvrissement des citoyens et à la fin du succès helvétique. Pour le PLR, lutter contre le réchauffement climatique nécessite des moyens importants que seule une politique libérale peut offrir.

Les positions libérales-radicales

- La Suisse a signé l'accord de Paris et les libéraux-radicaux soutiendront les mesures pour respecter cet engagement : réduction des émissions de GES en 2030 au niveau de 1990 et de 70 à 85% de réduction d'ici 2050.
- Pour y parvenir, le PLR soutiendra des mesures compatibles avec le maintien de la prospérité de la Suisse, de nos niveaux de salaires et du financement du système social.
- Pour le PLR, le changement climatique est une opportunité pour la recherche et la création de nouveaux secteurs économiques.
- Les solutions choisies doivent en premier lieu faire appel à la responsabilité individuelle des citoyens et respecter les libertés fondamentales. Les libéraux-radicaux s'opposeront aux mesures qui tendent à une forme de totalitarisme vert.
- Le PLR est pour une transition énergétique des énergies d'origine fossile vers les énergies renouvelables, solaire, éolien, biomasse, géothermie, l'hydroélectricité.

2. Ce que le PLR a réalisé pour le climat

Le PLR est le premier parti de Suisse dans les exécutifs locaux et dans les cantons. Aux commandes depuis longtemps, la formation libérale-radical a porté beaucoup de projets-clefs qui font de la Suisse un pays qui ne part pas de zéro en matière de climat et d'environnement, loin de là.

L'exemple de la ville de Martigny est particulièrement parlant. En 1986, Martigny a développé le CREM (Centre de Recherches Energétiques et Municipales), qui est actif dans la recherche et le développement énergétiques en milieu urbain. Cette orientation forte a permis à la Ville de devenir « Cité de l'énergie » en 2004 et d'obtenir en 2010 l'« European energy gold award », ultime consécration en la matière. L'antenne-région valais romand a repris et développe aujourd'hui le concept « Myénergie » qui tend à l'autonomie énergétique du district de Martigny.

Réalisations dans le domaine de l'isolation des bâtiments, du chauffage écologique et de l'éclairage public.

Dans de nombreuses communes valaisannes, les exécutifs locaux ont porté des projets de chauffage à distance (CAD) fonctionnant aux énergies renouvelables. Sachant que les bâtiments constituent la deuxième cause d'émissions de GES, ces infrastructures doivent constituer un pilier de la lutte contre le réchauffement climatique en Suisse, un pays qui connaît des hivers froids.

Martigny a fait œuvre de pionnière, elle a mis en place son premier réseau de chauffage à distance en 1981. En 2019, les quatre CAD fonctionnent au gaz naturel et au bois ou au biogaz utilisant ainsi 30% d'énergie renouvelable et permettent de chauffer 35% des habitants de Martigny. A Monthey, un partenariat public-privé avec la SATOM permet d'utiliser les déchets du quotidien pour chauffer les logements de la population. Même dans des communes plus petites comme Isérables ou Anzère sur la commune d'Ayent, le CAD bénéficie aux Valaisannes et aux Valaisans depuis de nombreuses années.

Au Grand Conseil, le PLR a été très actif dans ces domaines, notamment avec les interventions suivantes :

- Motion « Amélioration thermique des bâtiments, 2006,
- Postulat pour une société à 2000 Watts en 2007
- Postulat « Fond cantonal pour l'assainissement énergétique, 2011,
- Postulat « Eco-quartier », 2009.

Par ailleurs, les communes s'engagent pour réduire la consommation d'électricité dans l'éclairage public et la pollution lumineuse. C'est par exemple le cas de Martigny dont la consommation de l'éclairage public a diminué de 29% malgré une augmentation des points lumineux.

Réalisations dans le domaine des énergies renouvelables.

Le Valais a des atouts magnifiques privilégiés en matière d'énergies renouvelables. Canton producteur d'énergie hydroélectrique depuis près d'un siècle, le Valais apporte 28% de l'électricité hydroélectrique du pays, soit trois fois plus qu'il n'en consomme.

Pour le « nouveau renouvelable », le Valais n'est pas non plus en reste. La région du coude du Rhône a été pionnière dans la recherche et l'utilisation de la force éolienne. Par ailleurs, régulièrement ces dernières années, des projets ont été développés pour le turbinage de l'eau potable, la production d'énergie solaire thermique, la production d'électricité photovoltaïque et éolienne et l'utilisation de la biomasse.

Sur le plan fédéral, le PLR s'est engagé avec succès pour réduire les formalités administratives et légales pour la réalisation d'installations d'énergies renouvelables, comme par exemple les panneaux photovoltaïques qui échappent désormais à la procédure d'autorisation de construire.

En novembre 2008 déjà, le Grand Conseil avait organisé avec le soutien du PLR une session spéciale sur la question du climat.

Au Grand Conseil, le PLR a notamment déposé les interventions suivantes :

- Postulat « Politique achat d'énergie », 2011,
- Postulat « Le solaire pour tous », 2011,
- Motion « Fiscalité énergies renouvelables », 2009,
- Postulat « Marquage de l'électricité », 2006.

Réalisations dans le domaine des transports.

Le transport constitue la première cause d'émission de GES. Le PLR s'engage depuis longtemps pour le renforcement des transports publics et pour favoriser la mobilité douce ou électrique.

En matière de transports publics, le PLR a continuellement soutenu des budgets d'investissement et de fonctionnement élevés en faveur des transports publics. C'est par exemple le cas sur le plan fédéral avec un soutien massif aux projets de NLFA ou de Rail 2000. Encore cette année, le PLR a accepté plus de 12 milliards de francs de crédit dans le cadre de PRODES 2035. Au niveau cantonal, les libéraux-radicaux se sont engagés à maintes reprises pour renforcer la densité du réseau de transports publics (gare de Granges, Monthey sur la ligne du Simplon, ligne de bus Martigny – Aoste, tunnel du Simplon, tunnel du Lötschberg, ligne Sud-Léman). De même, les libéraux-radicaux sont souvent derrière les projets de liaison plaine-montagne comme à Sion, à Dorénavant ou à Riddes.

S'agissant de la mobilité électrique, le Valais offre déjà depuis de nombreuses années une fiscalité attractive pour les véhicules non-thermiques. De même, les communes mettent à disposition des bornes électriques pour assurer aux conducteurs des possibilités de recharges efficaces, c'est par exemple le cas à Martigny où les bornes fleurissent.

Enfin, le PLR travaille pour favoriser les déplacements respectueux de l'environnement et multimodaux : croissance de la mobilité douce (développement sentiers pédestres, itinéraires sécurisés pour les élèves, pistes cyclables, offre de location de vélos, bon pour l'achat de vélos électriques, zones de modération de trafic 30 et 20 Km/h, création de parking-relais), développement des bus urbains, achat par les communes de véhicules électriques ou à hydrogène.

Le PLR n'a jamais joué et ne jouera jamais la carte de la mobilité individuelle contre les transports publics. Les deux sont complémentaires et c'est dans cette complémentarité que des solutions durables et adaptées à notre topographie ont été trouvées et le seront encore à l'avenir.

Réalisation dans le domaine de la gestion des déchets.

La Suisse est championne du monde du recyclage des déchets. Le Valais remplit aussi son rôle. Les usines d'incinération en Valais sont modernes et permettent un tri des déchets et une utilisation toujours plus efficace de l'énergie produite par l'incinération.

Le Valais accueille aussi de nombreuses places de tri des déchets dont la valorisation profite directement à l'environnement. Pour y parvenir, les Valaisans sont passés à la taxe au sac et contribuent par leurs gestes quotidiens à la lutte contre le réchauffement climatique, avec succès. De nombreuses communes, comme Martigny, Savièse ou Ayent, organisent des journées de collecte des déchets et de nettoyage des villes. La responsabilité individuelle est au cœur de l'action.

Enfin, les sites industriels valaisans sont de plus en plus reliés au réseau de chaleur des usines d'incinération pour éviter tout gaspillage énergétique.

3. Ce que le PLR propose pour le climat

Le PLR soutient ainsi des propositions réalistes, durables et efficaces. Elles doivent permettre à la Suisse de respecter ses engagements tout en restant supportables pour la population. Le premier principe à respecter est celui du pollueur-payeur. D'éventuelles nouvelles taxes peuvent être admises,

pour autant qu'elles n'alourdissent pas la charge fiscale globale. Les prélèvements nouveaux doivent porter des projets favorables au climat et les mesures adoptées doivent inciter la population à adopter un comportement favorable à l'environnement, à la durabilité et à la transition énergétique.

En priorité, vu la source des émissions de CO2 en Suisse, les interventions doivent être menées dans le domaine des bâtiments, des transports et de l'industrie.

Cela étant, le PLR soutient notamment les mesures suivantes.

Bâtiments

- **Prolonger, renforcer le programme bâtiment et soutenir le chauffage renouvelable.**
Lors de rénovation ou de nouvelle construction, la Confédération doit continuer à soutenir l'isolation des bâtiments pour réduire leur consommation d'énergie et l'installation de chauffage à faible émission de CO2, à l'image de la géothermie, du chauffage à pellets, ou de l'énergie solaire. En la matière, les déductions fiscales en faveur des investissements écologiques doivent être intégralement maintenues, parfois accompagnées de subventions. Les procédures pour réaliser des CAD doivent être simplifiées et les rôles des collectivités mieux établis dans la LAT.
- **Impliquer les métiers de la construction.**
Les milieux de la construction sont les plus concernés par les questions d'émission des bâtiments. Le PLR veut s'appuyer sur la formation professionnelle pour sensibiliser et former plus de compétences dans le domaine de l'isolation, de la production d'énergie renouvelable et des économies d'énergie. C'est, par les professionnels, que la population doit être informée des potentialités des programmes publics.

Mobilité

- **Fixer et respecter des limites d'émissions pour les véhicules**
La Confédération doit prendre des mesures fermes à l'égard des importateurs pour réduire les valeurs d'émission des nouveaux véhicules importés. C'est la moyenne d'émission qui compte : par cette mesure, le parc automobile deviendra moins polluant tout en laissant le libre choix aux Suisses d'acquérir des modèles plus gourmands, moyennant le paiement d'un prix adapté (principe du pollueur-payeur).
- **Pour la mobilité individuelle électrique**
La mobilité individuelle électrique doit s'imposer dans les prochaines années. A cette fin, le rôle des cantons et des communes est essentiel pour la mise à disposition des infrastructures nécessaires. La Confédération doit aussi proposer à long terme un modèle de financement du réseau routier qui ne s'appuie plus sur les seules taxes sur l'essence et tienne compte du transfert du mode de transport, sans réduire l'attractivité des véhicules électriques. La Confédération et les cantons doivent adopter des incitations fiscales en faveur des véhicules électriques.

- **Des transports publics efficaces**

Les transports publics doivent être toujours encouragés et soutenus. La concurrence entre les compagnies publiques doit être renforcée pour assurer une grande qualité du réseau et de l'offre. De même, les offres alternatives (autocars, covoiturage, etc.) doivent être encouragées avec une législation adaptée. Les libéraux-radicaux veulent assurer les moyens pour augmenter le nombre de parkings P+R dans les gares valaisannes, pour renforcer l'accessibilité multimodale vers les gares, pour que les trains présentent un niveau de confort et de ponctualité comparable aux autres régions et pour que toutes les villes du canton soient reliées au réseau principal.

- **Une taxe sur les billets d'avion**

Une taxe sur les billets d'avion doit inciter les citoyens suisses à adopter un comportement responsable en matière de transport aérien ; la responsabilisation des individus est prioritaire.

Une taxe forfaitaire sur les billets d'avion doit être retenue, pour pénaliser plus fortement les vols court-courrier aisément substituables, et ne pas alourdir de manière déraisonnée des vols longue distance pour lesquels aucune alternative raisonnable n'existe. Les recettes de la taxe doivent être intégralement réinjectées dans des projets climatiques.

- **Un droit du travail flexible qui permette le télétravail**

Le PLR promeut un droit du travail flexible permettant une plus grande liberté des employeurs et employés dans leur organisation du travail. Le télétravail, par exemple, doit être pris en compte dans les modèles légaux de calcul du temps de travail pour permettre aux citoyens de renoncer facilement aux transports inutiles.

Industrie et carbone

- **Taxe sur le carbone**

La taxe sur le carbone et sur les carburants doit permettre d'encourager les importateurs de véhicules et les grands émetteurs de CO₂ à réduire leur empreinte environnementale. Les montants qui ont été retenus par le Conseil national en 2018, entre 120 et 210 francs la tonne, constituent des montants acceptables, parmi les plus élevés au monde. Ces montants doivent servir entièrement à des mesures écologiques.

- **Compensation du carbone**

La Suisse a intégré le système européen d'échanges de certificats d'émission de CO₂. Cette excellente mesure doit être suivie d'effets, et la Confédération doit s'assurer que les mesures compensatoires soient prises correctement. En particulier, les compensations à l'étranger ne doivent être admises que si elles sont convenablement surveillées pour éviter les cas de double-compensation et autres tricheries qui détruisent le système. Au niveau local, le PLR estime que l'initiative individuelle doit être saluée en matière de compensation carbone, un postulat a été déposé pour soutenir les compensations en Suisse.

A moyen terme, le nombre d'entreprises soumises au principe de la compensation du

carbone doit croître et ainsi donner un avantage concurrentiel direct à celles qui prennent des mesures en faveur du climat, dans le strict respect du principe du pollueur-payeur.